Le groupe de travail « ***Dispositif des activités physiques et sportives en direction des âgés*** », piloté par le **professeur Daniel RIVIERE**, a remis aujourd'hui son rapport à **Valérie FOURNEYRON**, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, et à **Michèle DELAUNAY**, ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie.

L'installation de ce groupe, en juillet 2013, traduit la volonté du Gouvernement de travailler à une meilleure prise en compte des effets bénéfiques de l'activité physique et sportive pour faire face aux enjeux liés à l'allongement de l'espérance de vie et prévenir la perte d'autonomie chez les âgés.

Le rapport remis aujourd'hui aux deux ministres émet ainsi des préconisations innovantes, visant à développer la pratique physique des séniors en France, quel que soit leur degré d'autonomie, et y compris après la survenue de la dépendance, dans les conditions d'encadrement les plus adaptées. Les recommandations prioritaires portent sur :

- **l'information du public** : le rapport propose la mise en place d'une campagne d'information sur les dispositifs existants, à destination des séniors, des aidants mais aussi des professionnels de santé ;

- **la formation des professionnels** à la « prescription » d'activités physiques et sportives et à leur adaptation pour les personnes identifiées à risque, à forte sédentarité ou avançant en âge ;

- **l'accueil du public** : le rapport recommande la mise en place d'ateliers de santé dans les stages de préparation à la retraite, et la création d'un carnet de « santé sportive » pour les séniors avec des possibilités de licences multi-fédérales ;

- **la prise en charge de l'activité physique et sportive comme un acte de prévention** intégré dans les contrats collectifs des mutuelles ou complémentaires santé, et l'intégration de l'intervention des éducateurs sportifs dans les budgets « prévention » des EHPAD.

Les préconisations du rapport alimenteront la réflexion dans le cadre de la préparation des projets de loi sur l'autonomie et l'adaptation de la société au vieillissement (porté par Michèle DELAUNAY) et sur la modernisation du sport (porté par Valérie FOURNEYRON).

Par ailleurs, le groupe de travail du Professeur RIVIERE, sera pérennisé et poursuivra, en interministériel, sa réflexion au sein du Pôle Ressources National « Sport Santé Bien-être », créé en mai 2013 au sein du Ministère en charge des sports.

Le rapport dans son intégralité est téléchargeable sur les sites : www.sports.gouv.fr et www.social-sante.gouv.fr